

LES ENJEUX DE LA FORMATION (2 roues)

La catégorie A1, accessible à partir de 16 ans, permet de conduire des motocyclettes avec ou sans side-car de cylindrée maximum de 125 cm³, avec une puissance maximum de 11 kW et un rapport Puissance / Poids inférieur ou égal à 0,1 kW/kg. Le permis A1 permet également de conduire des tricycles à moteur ayant une puissance inférieure ou égale à 15 kW.

La catégorie A2, accessible à partir de 18 ans, permet de conduire des motocyclettes avec ou sans side-car avec une puissance inférieure ou égale à 35 kW et un rapport Puissance / Poids inférieur ou égal à 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.

Pour obtenir **la catégorie A** du permis de conduire, le conducteur a l'obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures. La catégorie A est accessible à partir de 20 ans pour la conduite de moto avec ou sans side-car. Elle est accessible à partir de 21 ans pour la conduite de tricycles à moteur d'une puissance supérieure à 15 kW.

1. POURQUOI MIEUX APPRENDRE À CONDUIRE ?

La dimension sociale de l'usage de la moto, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de moto sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité.

Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ? (physique ou dématérialisé)

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques. Dans ce livret vous trouverez :

- Les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous aller.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

2. QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une moto et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles de code de la route ainsi que l'influence des lois physique, psychologiques et physiologiques.

Vous devez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'auto-école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Eléments mécaniques liés à la sécurité
- Equipements de protection et autres éléments de sécurité
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

3. CONDITION DE PASSAGE

PASSAGE DE L'ÉPREUVE THÉORIQUE

L'épreuve théorique : ETM comporte 40 questions dont 10 en vidéo. 35 bonnes réponses sont nécessaires pour obtenir le code. Le bénéfice de l'épreuve est valable 5 ans ou 5 épreuves.

Vous devez vous inscrire via internet dans un centre agréé au passage de l'ETM, votre moto-école peut vous indiquer ces centres.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite, vous devez attendre 48H avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

DÉROULEMENT ET INSCRIPTION À L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

C'est la préfecture, et non l'auto-école, qui décide dans quel centre d'examen vous dépendez. Concernant la date de passage c'est votre auto-école via la plateforme RDV permis qui vous informera du lieu, du jour et de l'heure de votre examen. Vous recevrez une convocation par mail avec toutes ses informations. Un enseignant de notre école de conduite vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

4. COMMENT SE DÉROULE L'EXAMEN

PASSAGE À L'EXAMEN DE CONDUITE HORS CIRCULATION

Exercices à allure réduite :

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit "poussette" qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.
- Exercices à allure plus élevée :
- Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
- Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement puis un freinage.

PASSAGE À L'EXAMEN DE CONDUITE EN CIRCULATION

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome durant 5 minutes.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Evaluation de la trajectoire de sécurité.